

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, M^{me} Marie Chapuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a étudié la motion M-893 lors de sa séance du 29 août 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet-Micheli pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- le manque de références permettant de situer le niveau des charges nécessaires à la commune afin de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune;
- la nécessité pour le Conseil municipal de disposer d'un budget permettant d'apprécier, de comparer et de mesurer les prestations indispensables, utiles ou relevant du confort;
- la difficulté récurrente pour le Conseil administratif d'établir un projet de budget tenant compte, en premier lieu, des comptes des années écoulées et non pas du budget de l'année en cours;
- la nécessité de prévoir un budget qui tient compte des besoins des citoyens plutôt que des moyens dont dispose la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles qu'elles sont prévues par la loi;
- de veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter;
- d'utiliser la méthode dite du «budget base zéro», qui consiste à concevoir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre, sans a priori;

- d’apprécier s’il y a encore des doublons avec l’Etat, à l’exemple de ce qui a été fait récemment en matière de prestations sociales à répartir entre l’Etat et la Ville de Genève.

Séance du 29 août 2012

Audition des motionnaires

Le Parti démocrate-chrétien a évoqué régulièrement le budget base zéro, afin de recentrer celui-ci autour des prestations essentielles. Pour lui, il s’agit d’analyser les différentes prestations offertes par la Ville, leur utilité, afin de distinguer le nécessaire de l’accessoire, voire de supprimer le superficiel. Bien qu’il indique qu’il comprend bien qu’il est impossible de répartir complètement de zéro, il souligne qu’il est nécessaire de sortir d’une spirale infernale que constitue la mise en place de certaines procédures. Par exemple, les conventions de prestation qui écartent, de manière systématique, des acteurs et actrices car non inclus dans les récipiendaires.

Un autre motionnaire signale que la seule invite distinguant la motion M-893 de la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comparables» celle abordant le sujet du budget base zéro.

L’Union démocratique du centre, relève que la dernière invite de la motion aborde le sujet des doublons qui fait référence à la loi 9902 sur la répartition entre l’Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l’action sociale et sur leur financement. Un des motionnaires rappelle, en effet, que des discussions au sujet de critères uniformes pour les subventions ont eu lieu en juin: il en a également été question, lors du règlement sur l’audit interne, et qu’un règlement sur la gestion des subventionné-e-s a été promis.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et de M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière

M^{me} Heurtault-Malherbe indique qu’elle considère le budget base zéro comme une utopie, quasi impossible à mettre en œuvre. Cela nécessiterait des ressources considérables, pour un résultat inconnu, personne n’ayant osé mettre en place cette pratique dans le privé ou le public. Toutefois, la problématique mise en avant par ce projet l’intéresse et elle se propose d’essayer d’y trouver des solutions.

M^{me} Salerno rappelle que l’idée d’un budget base zéro est née dans les années 1970 aux USA, que cette administration s’est essayée à cet exercice, mais a été

forcée de constater que plus l'entité est grande plus l'exercice est difficile, et donc presque impossible pour une administration de cette taille. Elle relève, en outre, qu'une des principales faiblesses d'un budget de type incrémental est de se fonder non pas sur les besoins, mais sur les habitudes. Par ailleurs, l'élaboration de ce type de budget est très gourmande en personnel qualifié, ce qui ne le rend possible que dans de petites structures ou par rotation dans des plus grandes. Par ailleurs, de nombreuses améliorations – nouvelle direction financière et système de contrôle interne notamment – vont dans le sens de cette motion, en rationalisant les dépenses. Elle rappelle enfin que le Conseil municipal a son rôle à jouer puisque c'est lui qui vote le budget et se positionne sur toutes les propositions. Par ailleurs, la conseillère administrative, M^{me} Salerno, signale qu'un travail est fait au sein de son département afin de doter la Ville d'une base de données sur les subventionné-e-s qui permettra un gain de temps et d'efficacité.

Discussion et prise de position

Un des membres du Mouvement citoyens genevois fait remarquer qu'il n'est pas possible de repartir de fait de zéro, de nombreuses choses fonctionnant déjà. Il rejoint néanmoins les motionnaires concernant la spirale infernale dans laquelle se trouve l'administration. Cet élu conclut son intervention en indiquant que, s'il est favorable à cette motion sur le principe, il reste sceptique sur la possibilité de sa mise en application. Son collègue préconise la création d'une commission des subventions afin d'analyser le rapport prestation/qualité des entités subventionnées.

Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que le budget base zéro est un outil qui vise essentiellement à contribuer à réduire les dépenses publiques, en remettant tout à plat sur une base annuelle, ce qui constitue, pour lui, une négation de toute perspective d'action des collectivités publiques sur une durée plus longue, idée qu'il ne considère pas opportune. Procédant par un raisonnement par l'absurde, il met en avant qu'un privé ne pourrait pas remettre en cause chaque année son loyer, ou les dépenses pour ses enfants.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite, quant à lui, revenir à l'essentiel et explique ensuite que cette motion est justifiée par le sentiment qu'ont certain-e-s que les priorités ne sont pas clairement définies. Il reste persuadé que de nombreux doublons existent encore, relevant qu'il n'est pas rare que deux instances s'occupent du même sujet. Il tient à déclarer qu'il est important que cette motion soit acceptée, sans quoi aucune réponse ne sera apportée de la part de l'exécutif de la Ville de Genève.

Le Parti socialiste, revenant sur le texte de la motion soit: établir un budget répondant aux besoins des habitant-e-s. Il souligne, non sans malice, que par essence, les besoins sont infinis, ce qui n'est pas le cas des ressources.

Vote

La motion M-893 est mise aux voix. Elle est refusée par 11 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG et 2 UDC) contre 4 oui (1 DC, 3 LR).